

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 25 janvier 2018

20H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Bruno BESANÇON, Erwan BRACCHI, Benoist CHAMARAUD (arrivé à 21h45)

EXCUSES : Fabien ORCEL donne pouvoir à Bruno BESANÇON, Philippe PELLET donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

ABSENT : Jean-Michel PIDOLOT

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

1. Débat d'Orientation Budgétaire

Michel PERRET, nous présente le compte Administratif 2017.

Les Projets d'investissements évoqués sont les suivants :

- Rénovation de la Salle des Fêtes
- Amélioration de la voirie
- Liaison douce entre la Croix Chevalier et la Mairie / Médiathèque.
- Agrandissement de l'Ecole
- Terrain CHARVET pour parking (Proposition d'un bail)

Lors d'une prochaine réunion nous prendrons la décision d'engager certains projets en fonctions de nos capacités de financements.

2. Questions diverses

- **Salle des Fêtes** : reprise de la gestion des états des lieux par la Mairie (Réunion planifiée le 06/02/2018).
- A compter du 01/01/2018, la salle des Fêtes sera mise à disposition gratuitement au Sou des Ecoles de Culin/Tramolé.
- **Projet de changement d'intercommunalité** : Le conseil municipal reste motivé pour quitter l'EPCI de Bièvre Isère afin de se rendre dans celle de la CAPI. Les actions nécessaires à ce transfert vont être engagées dès ce début d'année par notre commune afin de trouver un accord équitable entre les parties concernées. Nous envisageons le cas échéant de solliciter un bureau d'étude afin d'avoir un soutien technique et juridique.
- **Information** : Monsieur GERMAIN veut céder sa licence IV : une personne qui réside sur notre commune est intéressée pour l'acquérir. Dans le cas contraire, la Mairie pourrait éventuellement acheter cette licence afin qu'elle ne soit pas perdue pour notre village.
- **Entretien des trottoirs** : Un arrêté relatif à l'entretien des trottoirs va être pris par Monsieur le Maire.
- **Démarchage à domicile** : Il est évoqué le fait de prendre un arrêté relatif au démarchage à domicile.

Clôture de la séance à 23h00